



1 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT
92856 RUEIL MALMAISON CEDEX - 0 825 300 302



20 JUIL 12
Hebdomadaire Paris

Surface approx. (cm²) : 121
N° de page : 41

Page 1/1

LIVRE

UNE PLACE POUR CHACUN. Dans une collectivité organisée, chacun a une place qui l'aide à se situer dans l'espace social, mais toutes les places ne se valent pas. Celle des personnes handicapées est fonction de la façon dont le handicap est plus ou moins explicitement pensé. Ces « *postures sociales vont déterminer un ensemble d'attentes, d'exigences et de pratiques* », explique Emmanuel Weislo, directeur adjoint d'un institut médico-éducatif et formateur en travail social. Aujourd'hui, analyse-t-il, deux modèles d'intervention sont en concurrence : l'un, intégratif, propose une prise en charge adaptée ; le second, inclusif, vise la pleine participation en milieu ordinaire. Dans le premier cas, la place est principalement définie par rapport à des espaces spécialisés ouverts sur la société. Dans le second, la place est indifférenciée vis-à-vis d'une norme de fonctionnement sociétale. Pour autant, que ce soit en milieu ordinaire ou spécialisé, la place de l'enfant handicapé ne va jamais de soi dans la mesure où elle doit faire l'objet d'une décision révisable périodiquement. En outre, un nombre significatif d'enfants ne trouvent place nulle part, faute de lieux d'éducation ou de soin susceptibles de les accueillir. Ainsi, 14 000 jeunes d'âge scolaire (6-16 ans) seraient condamnés à la réclusion familiale. « Loi handicap, mettons-la en place pour que chacun trouve sa place »... Tel était l'intitulé du guide ministériel présentant la loi du 11 février 2005. Sept ans après, malheureusement, il apparaît que cette formule « *ne rend pas compte des affres du parcours des familles [...] à la recherche d'une place pour leur enfant* », dénonce Emmanuel Weislo. ■

CAROLINE HELFTER

Le handicap a sa place. De l'autorisation d'absence aux bancs de l'école -
Emmanuel Weislo - Ed. [Presses] universitaires de Grenoble - 19,90 €